



Syndicat des
professeures
et professeurs
enseignants
de l'UQAM

ÉLECTION LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE DU 24 AVRIL 2024

CANDIDATURE POUR LE POSTE DE ⁽¹⁾:

Agent de relation de travail

NOM DE LA CANDIDATE, DU CANDIDAT (caractères d'imprimerie):

JEAN-BAPTISTE PLOUHINEC

Dépôt de candidature au plus tard le : vendredi 19 avril 2024 13 h

Chères et chers collègues,

Pendant mes 23 années à l'UQAM, au cours desquelles j'ai complété un baccalauréat, une maîtrise en mathématiques, ainsi qu'un doctorat en sciences de l'environnement, j'ai eu l'occasion de m'impliquer activement auprès de nombreux départements. Plus récemment, j'ai découvert le département de droit où je suis en train de finaliser un second baccalauréat (L.L.B). Aujourd'hui, je désire rejoindre l'équipe syndicale, plus spécifiquement le comité des agentes et agents de relation de travail et la vice-présidente à la convention collective avec lesquels j'ai eu l'opportunité et le plaisir de collaborer lors de mes deux mandats au comité de négociation.

Depuis le dépôt de ma thèse, en 2011, j'enseigne, à titre de chargé de cours, pour le programme de maîtrise et de doctorat en sciences de l'environnement. Très attaché à la défense de nos droits, j'ai été, depuis l'hiver 2014, délégué syndical, représentant au conseil académique de l'ISE, membre du comité de liaison local, représentant au comité de programme de doctorat et représentant au comité interdépartemental de l'ISE.

Au cours des neuf dernières années, mon implication syndicale s'est accrue. Élu par deux fois au comité de négociation de notre convention collective (2015-2017; 2020-2022), j'ai eu le privilège de vous représenter à la table de négociation. Vous m'avez également fait l'honneur de me confier un mandat au CAART, pour un remplacement de quelques mois en 2018. Je dispose ainsi d'une très bonne connaissance de notre convention collective, des statistiques et des règlements de notre institution. Conscient des défis auxquels nous sommes trop souvent confrontés, je suis déterminé à ce que notre convention collective soit scrupuleusement respectée. Mes compétences, fraîchement acquises concernant le droit du travail et les procédures applicables, renforcent cet objectif et contribueront, je le pense sincèrement, à la préservation et à la défense de nos droits.

En vous présentant ma candidature, je m'engage à défendre chacun et chacune d'entre vous au mieux de mes compétences.

En espérant avoir le privilège de vous représenter comme agent de relation de travail.

Mandats :

Élu au **Comité des Agentes et Agents de relation de travail** (CAART) (remplacement, 2018)

Élu au **Comité de Négociation** de la Convention Collective, 2015-2017 puis 2020-2022

Élu au **Comité Environnement** de la Fédération Nationale des Enseignantes et Enseignants du Québec

Élu à la **Sous-Commission des ressources**

Élu **Trésorier** STT-COOP-UQAM (2011)

Autres représentations :

Représentant au **Comité interdépartemental** de l'institut des sciences de l'environnement

Représentant au **Comité de Programme de doctorat** en sciences de l'environnement

Représentant au **Conseil Académique** de l'institut des sciences de l'environnement

Membre du **Comité de Liaison Local; Délégué syndical**

Membre de la **Délégation du SCCUQ au Conseil Central Montréal Métropolitain** (CCMM-CSN)

Participation au **Conseil Fédéral et au Congrès** de la FNEEQ-CSN et CCMM-CSN

Département(s) ou faculté(s) d'affiliation : Institut des sciences de l'environnement

Choix d'une, d'un représentant (facultatif) :

Signature :

Jean-Baptiste PLOUHINEC

Date : 3 avril 2024

EXTRAIT DE LA POLITIQUE ÉLECTORALE DU SPPEUQAM

35.6.3 Assemblée générale annuelle d'élections

- e) (...) Une personne candidate à un poste ne pouvant être présente à l'assemblée doit transmettre au Syndicat ou remettre à une ou un membre présent à l'assemblée une lettre de procuration signifiant le maintien de sa candidature. À défaut, la candidature ne pourra être retenue.

Vous pouvez consulter la politique électorale complète à l'adresse suivante : <http://sccuq.org/le-sccuq/statuts-et-reglements/#chap7>

⁽¹⁾ **Toute personne élue à un poste libéré du Syndicat doit s'engager par écrit à respecter la Politique de libérations et ne peut obtenir plus de quatre cours d'enseignement, de libérations ou de perfectionnement par trimestre (Extrait de la proposition votée lors du Conseil syndical du 22 avril 2001).**